



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Protocole pour la production et la réalisation d'une exposition itinérante de valorisation des fouilles archéologiques du chantier de la LGV

DE20151214_35	Conseil municipal du 14 décembre 2015
Rapporteuse : Elisabeth LASBUGUES	Télétransmise à la Préfecture le Affichée le 16 décembre 2015
	16 DEC. 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

Protocole pour la production et la réalisation d'une exposition itinérante de valorisation des fouilles archéologiques du chantier de la LGV

Développement des Arts et de la Culture
id : 1181

Conseil municipal
14 décembre 2015

35

Rapporteure : Elisabeth LASBUGUES

Les travaux d'archéologie préventive réalisés dans le cadre du chantier de la ligne ferroviaire à grande vitesse Sud Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux ont impliqué, depuis le début de l'année 2009, la mise en œuvre d'une opération d'évaluation archéologique d'une ampleur exceptionnelle sur les territoires de trois régions (Centre, Poitou-Charentes et Aquitaine), de six départements (Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime et Gironde) et de cent treize communes.

Ces diagnostics ont généré un nombre de découvertes archéologiques couvrant l'ensemble de la chronologie de notre Histoire. Il en a résulté une cinquantaine de prescriptions de fouilles préventives, hors mesures conservatoires, confiées à dix opérateurs distincts.

Afin de présenter au public les résultats de ces fouilles archéologiques d'une ampleur exceptionnelle, l'État (représenté par le Préfet de la Région Aquitaine - Poitou Charentes - Limousin et le Préfet de la Région Centre - Val de Loire), le Directeur Général des Patrimoines, le Conseil Général de l'Indre et Loire pour le Musée du Grand Pressigny, la Ville d'Angoulême pour le Musée d'Angoulême, la Ville de Poitiers pour le Musée Sainte-Croix, la Ville de Bordeaux pour le Musée d'Aquitaine, SNCF Réseau, LISEA et la DPR COSEA ont décidé de réaliser une exposition itinérante qui se déroulera selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Exposition 1 : Bordeaux (Musée d'Aquitaine), de Mai 2017 à Décembre 2017
- Exposition 2 : Tours (Musée de la Préhistoire au Grand-Pressigny), de Janvier 2018 à Juin 2018
- Exposition 3 : Angoulême (Musée d'Angoulême), de Juin 2018 à Janvier 2019
- Exposition 4 : Poitiers (Musée Sainte-Croix), de Janvier 2019 à juin 2019

Cette exposition itinérante est constituée d'un socle commun et d'une déclinaison locale pour chaque musée avec présentation d'une sélection d'objets et de découvertes locales.

Suite à la modification de l'organisation et du calendrier, le protocole qui vous est aujourd'hui proposé pour validation annule et remplace le protocole adopté par le Conseil Municipal lors du 16 décembre 2013 (délibération n° 19), et détermine les modalités de participation et de financement de chaque partie à la réalisation de cette exposition itinérante.

Il vous est proposé de valider cette démarche et ce protocole et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
14 décembre 2015

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,
l'Adjoint



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the official seal.

